



## Conseils de pose

Modèles de clous podotactiles en inox :



Modèle quadrillé



Modèle lisse



Modèle sphérique

### 1 Préparer le support

Quelque soit le support sur lequel est utilisée la colle, la surface doit être propre, sèche, dépoussiérée et dégraissée. Elle doit également être la plus plate possible afin d'avoir une portée maximale.

Il est recommandé de coller les clous sur un matériau d'une température minimale d'accroche de 10°C.

Pour tout support neuf type goudron, ciment, bois et béton, il est recommandé de s'assurer que la réalisation de celui-ci date de plus d'un mois.

### 2 Positionner le gabarit de pose

Placer le gabarit de pose des clous fourni.

### 3 Percer les trous

Percer en priorité les trous aux 4 angles d'un diamètre de 10 mm et d'une profondeur de 15 mm. Le perçage du support doit être effectué perpendiculairement au sol. Le diamètre du trou est plus gros que les axes des pièces afin de pouvoir loger la colle.

### 4 Évacuer la poussière

Éliminer la poussière du perçage par aspirateur.

### 5 Remplir avec la colle

Remplir les trous avec la colle prévue à cet effet.

### 6 Placer les clous en inox

Positionner les clous podotactiles en inox dans les orifices et laisser sécher.

**!** Prévoir 148 clous podotactiles en inox (largeur de 40 cm) par mètre linéaire.



Préparer le support



Positionner gabarit de pose



Percer les trous



Évacuer la poussière

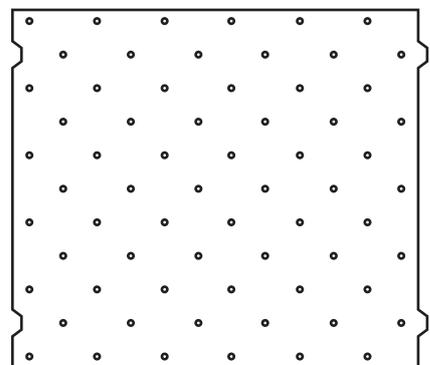


Remplir avec la colle



Placer les clous

Gabarit de pose clous podotactiles :





## Conseils de pose

### ► Implantation du dispositif

La **bande d'éveil** correspond à la surface constituée par l'ensemble des plots (détectés par le pied ou la canne), et la surface dont le contraste de luminance par rapport au sol adjacent permet qu'elle soit identifiée visuellement.

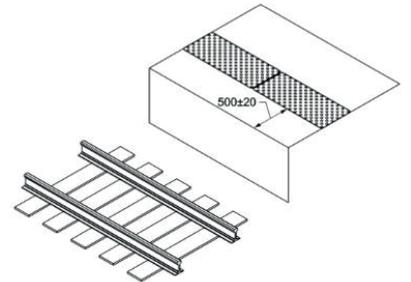
Le **pas de freinage** correspond à l'espace entre la bande d'éveil et la zone de danger qui permet au piéton de s'arrêter en sécurité.

### Principe d'implantation des plots

La distance entre le pas de freinage et le nez de quai, le nez de bordure de trottoir, la voie de circulation de véhicule ou le nez de marche doit être de **500 ± 20 mm**. Cette distance correspond à la distance d'arrêt de l'usager atteint de déficience visuelle. Le dispositif est implanté parallèlement à la limite de la zone de danger.

### ► Implantation sur les quais d'accès aux transports collectifs guidés, maritimes et fluviaux

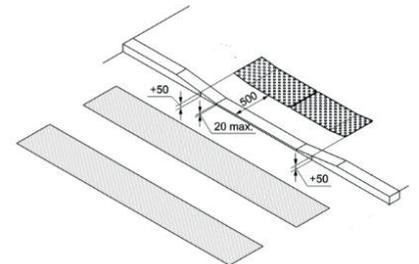
Les clous de vigilance podotactiles doivent obligatoirement être implantés de manière continue sur toute la longueur du quai ou de l'embarcadère, des zones de montée ou de descente de passagers au droit des zones d'embarquement ou de débarquement, parallèlement à la bordure (nez de quai), sauf si le quai est équipé d'un système de protection physique ou de restriction d'accès détectable.



### ► Implantation sur voirie selon la réglementation

#### Face à une traversée de voie (cas général)

Les clous podotactiles doivent obligatoirement être implantés de manière continue sur toute la longueur de la partie du trottoir, abaissée ou relevée, jusqu'à ce que la vue de la bordure (ou la limite de la voie routière ou ferrée) soit inférieure à 50 mm. Lorsqu'un passage piétons est présent, le dispositif ne doit pas dépasser la longueur de marquage.

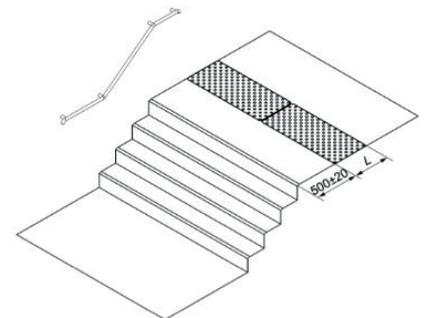


#### Sur trottoir étroit

L'implantation des clous podotactiles est possible si au droit des passages piétons, le trottoir a une largeur maximale inférieure ou égale à 1,90 m.

#### En haut d'une volée d'escalier

L'implantation du dispositif des clous doit être réalisée sur toute la largeur de l'escalier, en conservant le pas de freinage de 500 ± 20 mm par rapport au nez de la première marche. La pose d'une bande de largeur réduite est possible seulement en haut d'une volée d'escaliers situés dans une installation ouverte au public et un établissement recevant du public.



#### Sur îlot-refuge

- Ilots-refuges avec une largeur supérieure à 2,70 m : Deux bandes d'éveil de largeur standard sont implantées à 500 ± 20 mm de la limite du danger.
- Ilots-refuges de 2,30 à 2,70 m : Deux bandes d'éveil de largeur réduite sont implantées avec un pas de freinage de 500 ± 20 mm par rapport à la limite de chaussée.
- Ilots-refuges de 1,80 à 2,30 m : Tant que la distance entre deux bandes d'éveil de largeur réduite n'atteint pas 500 ± 20 mm, l'espace devra être comblé par la pose d'une bande d'éveil dont la largeur sera adaptée pour ne pas avoir à couper les plots.
- Ilots-refuges de 1,50 à 1,80 m : Le pas de freinage peut être inférieur à 500 ± 20 mm, sans être inférieur à 330 ± 20 mm, afin de permettre la pose de deux bandes d'éveil juxtaposées.